

LETTRE DE RENTREE 2006-2007. IA IPR EPS.

Cette lettre s'adresse à tous les établissements publics, privés et CFA de l'Académie. Elle doit faire l'objet d'une lecture individuelle mais aussi collective au sein des conseils d'enseignement afin que nul ne puisse ignorer les informations qui lui sont destinées.

L'EPS est une discipline de vie et d'enseignement. Elle a en charge l'organisation des pratiques physiques obligatoires, optionnelles d'enseignement mais aussi volontaires au travers de l'association sportive. Le projet d'EPS est le document de référence qui formalise les parcours proposés. Il est obligatoire dans chaque établissement, et permet d'instaurer un débat nécessaire avec l'ensemble de la communauté éducative. L'Inspection est attentive à son existence, à sa mise en œuvre et à sa réactualisation.. Nous devons renforcer et enrichir la pratique d'activités physiques et sportives de tous les élèves. Les jeunes de notre région en ont sans doute plus besoin qu'ailleurs.

Nous devons poursuivre ensemble notre effort de communication en direction de nos partenaires en faisant mieux connaître ce que nous enseignons, les visées éducatives que nous poursuivons, les contenus et les modalités d'évaluation que nous proposons. La reconnaissance de notre discipline en dépend. Le parcours de formation, de la programmation des APSA à l'articulation coordonnée des contenus doit être accessible et compréhensible par tous.

1. LES TEXTES.

De nouvelles lois en vigueur.

Un certain nombre de lois fondamentales sont entrées en vigueur en 2005 2006 et vont poursuivre leur application dans l'année à venir.

- La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté des personnes handicapés 11 février 2005.
- La loi organique relative aux lois de finance (2001) dont l'application dans le second degré est effective depuis le premier janvier 2006.

L'enseignement de l'EPS se situe dans un cadre réglementaire général qui ne peut être ignoré. Nous devons interroger notre contribution à la réussite de tous, à la maîtrise de la langue, à l'intégration des élèves handicapés dans les pratiques physiques. Le sport scolaire appartient au programme « vie de l'élève » dans l'action n°1 « vie scolaire et responsabilité » lui-même inscrit dans le cadre « mission enseignement scolaire ». Chacun aura à définir, au sein du projet d'AS, les indicateurs de performance et de résultats attendus par l'établissement en cohérence avec les indicateurs régionaux et nationaux. Notre responsabilité est engagée. La question de la plus-value du sport scolaire que nous animons est posée.

2. LES EXAMENS.

La voie professionnelle.

Les épreuves d'EPS des différents examens de la voie professionnelle ont été renouvelées cette année. Ces transformations ont modifié sensiblement, la culture de l'évaluation certificative en vigueur dans les lycées professionnels. Les résultats académiques enregistrés sont pour cette première session.

BEP : moyenne : 13.07 Inaptes : 6% Absents : 1%
CAP : moyenne : 12.49 Inaptes : 4.5% Absents/ 3%

Faute d'un mode de saisie informatique des notes, la commission académique a procédé à une harmonisation en amont au niveau des épreuves, révisant à la hausse les notes obtenues par les candidates sur l'épreuve d'escalade et toutes les épreuves relevant de la 4^e composante culturelle. Cet ajustement nécessaire, dans le cadre de la recherche d'équité, a été rendu possible par l'analyse des résultats d'un échantillon représentatif d'établissements. Nous remercions celles et ceux qui ont répondu à notre appel en ce sens, et saluons le travail remarquable accompli par les membres de la commission académique qui sont pour beaucoup dans le bon déroulement de cette année inaugurale des nouvelles modalités de certification. La grande majorité des établissements a respecté l'esprit et la lettre de ces (ré) évolutions malgré une parution tardive des textes réglementaires. La question de l'informatisation des résultats ainsi que l'affinement des outils d'évaluation en relation avec les référentiels, constitueront les 2 axes principaux de travail pour l'année scolaire.

La voie générale et technologique.

La moyenne générale toutes séries confondues est de 12.8 (13.41 pour les garçons et de 12.2 pour les filles). Ces résultats sont sensiblement analogues aux années précédentes. L'écart entre les filles et les garçons étant inférieur à 1,5 point, aucune harmonisation n'a été effectuée. Le taux de dispensés est de 5%. L'écart entre les établissements sur ce point est important : de 0% à 20%. 16 établissements se situent au dessus de 10% et 4 au-dessus de 14%. Tout doit être mis en œuvre pour réduire de façon significative ces pourcentages. Ces candidats jusqu'ici dispensés doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement et d'épreuves adaptées.

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que les ensembles se composent le plus souvent du badminton, du volley-ball et de la course (de durée et de demi-fond). La palette de formation est trop restreinte notamment en direction des filles qui se tournent vers les épreuves facultatives ponctuelles pour tirer leur épingle du jeu. Dans ce cadre plus de cinq cents d'entre elles ont souhaité, entre autres, s'inscrire à l'épreuve de danse proposée en EPS. La DEC transmet aux équipes un livret présentant l'ensemble des épreuves de l'examen ponctuel terminal. Beaucoup de candidats se présentent sans en connaître les modalités. Il est important de faire l'inventaire des élèves souhaitant passer ces épreuves et de les informer des attentes du jury. Par ailleurs la fiche où doit figurer l'ensemble choisi doit être signée de l'enseignant responsable attestant qu'il n'y a pas de double choix.

Nous saluons le travail remarquable accompli depuis plusieurs années par les enseignants, membres de la commission académique, ainsi que par notre web master. Sans leurs compétences et leur engagement, le passage du traitement manuel à la gestion informatique des propositions n'aurait été possible.

3. LES DOSSIERS ACADEMIQUES.

L'éducation pour la santé. « Bouger c'est la santé ».

La lutte contre la sédentarité par la pratique des activités physiques se poursuit. Un stage important s'est déroulé en juin regroupant cinquante collègues qui seront amenés à intervenir dans les établissements qui souhaiteraient déposer des Formations d'Initiative Locale sur ce thème. Un certain nombre de manifestations sont prévues dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la Clinic-prosport. Une circulaire sera envoyée dans les établissements sur ce sujet lors de la rentrée prochaine. L'EPS doit être au cœur d'une politique de lutte contre la sédentarité en faisant la promotion et l'éducation à un style de vie physiquement actif. La situation sanitaire des jeunes de notre région sur ce point est inquiétante. Cela nécessite une mobilisation de grande ampleur.

« La grande évasion ».

Cette opération vise à améliorer la prise en charge des élèves non-nageurs entrant au collège. La démarche consiste à mettre en place un programme de soutien, sous la forme d'un enseignement massé de 10 leçons réparties sur deux semaines, dans le cadre de la liaison CM2-6^e. Les premières actions de formation ont connu un vif succès. Les premières expériences de mise en œuvre sur les secteurs d'Arras, d'Auchel, de Lille Sud et de Lille Fives se sont avérées très concluantes.

La prise en compte des élèves à besoins particuliers.

La récente loi sur l'égalité des chances et des droits (loi de février 2005) et les décrets d'application qui y sont associés nous mettent en demeure de créer les conditions de la scolarisation la plus adaptée possible d'élèves présentant des caractéristiques spécifiques. Au-delà du simple aspect de l'accessibilité matérielle à l'établissement de rattachement auquel tout élève a droit, il s'agit de mettre en place les conditions du meilleur accès possible aux programmes et aux qualifications du système scolaire. Dans le but de permettre un réel projet de vie et d'intégration pour chacun, l'EPS se doit de contribuer à la mise en place de parcours de scolarisation adaptés en direction de ce public. À cette fin, il est indispensable d'établir la liste de l'ensemble des cas particuliers d'élèves à chacun des niveaux de la scolarité et d'envisager avec les différents partenaires (famille, autorité médicale, professeur référent, équipe de direction) le parcours de scolarisation d'éducation physique le plus propice à chacune des situations. Nous invitons les équipes d'EPS d'établissements à prendre contact avec l'inspection pédagogique régionale d'EPS et la DAFOP pour solliciter des formations de proximité à ce sujet.

Les partenariats.

L'inspection a organisé dans le cadre de l'année 2006, année de l'athlétisme, une journée de formation lors du meeting international de Lille métropole. Plus de deux cents collègues y a participé. Nous renouvelerons cette expérience en 2007.

La coupe du monde de Rugby aura lieu en France en 2007. L'action Planète Ovale, déjà amorcée avec des actions de formation en 2005 et 2006 se poursuivra en 2007. Une lettre circulaire vous est parvenue à propos de cet événement auquel l'UNSS est associée. Nous souhaiterions que vous lui accordiez toute l'attention requise.

4. LA VIE DES ETABLISSEMENTS.

Les lycées généraux et technologiques.

L'étude des participations aux actions de formation continue montre que les enseignants de lycée sont peu nombreux à s'y inscrire. Nous incitons chaque enseignant à maintenir une activité réflexive sur sa professionnalité. L'inspection maintiendra sa politique de formation en proposant de nouveaux stages à public désigné. Le volley, le badminton et les activités de course occupent l'essentiel des menus proposés aux classes terminales. Il est indispensable notamment pour les filles d'ouvrir la palette des offres de formation. L'EPS en lycée ne doit pas se réduire à ces trois APSA.

Les collèves.

Les thèmes de convergence.

Le BO Hors série n°5 du 25 août 2005 rend obligatoire la mise en place des « thèmes de convergence » en 6^{ème} et en 5^{ème} dès la rentrée de septembre 2006. L'EPS fait partie du « bloc sciences élargi ». L'objectif de ces thèmes est d'aider l'élève à construire une représentation cohérente du monde dans lequel il vit. Il nous paraît important que les enseignants d'EPS se montrent volontaires pour participer à ce nouvel effort interdisciplinaire. Ils ont un rôle à jouer dans chacun de ces six thèmes (énergie, environnement, météorologie, pensée statistique), Des documents nationaux d'accompagnement devraient être disponibles (site internet « eduscol ») et un groupe académique se prépare à encadrer des stages à public désigné dans le second semestre de l'année scolaire 2006-2007.

L'enseignement Privé.

La quasi-totalité des informations contenues dans cette lettre est naturellement destinée aux enseignants du privé. Les orientations de la formation continue des professeurs d'EPS de l'enseignement privé répondent à des objectifs qui sont propres à l'identité de l'enseignement catholique. Cependant nous souhaiterions que les priorités académiques soient prises en compte. Des propositions pourraient être portées par le groupe de pilotage F.C. En effet l'observation attentive des pratiques enseignantes, nous conduit à penser que, malgré d'évidentes évolutions positives, les contenus d'enseignement liés à la santé, la citoyenneté, la différence physique sont rarement explicites, voire abordés.

Nous avons constaté avec satisfaction que les difficultés liées à l'utilisation de pack EPS à l'examen du baccalauréat se sont sensiblement réduites. Il subsiste quelques problèmes particulièrement dans l'enseignement agricole privé.

Pour toute question relative à l'enseignement privé contacter M JY ALLONNEAU